

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CATHOLICISME AUX BORDS DU RHIN.

On écrit à l'Univers, le 25 octobre 1844:

Les grandes espérances que nous, catholiques des provinces rhénanes, nous avions conçues lors de l'avènement au trône de notre roi actuel, espérances auxquelles nous autorisaient certains actes, furent malheureusement bientôt déçues. L'arrangement de l'affaire de Cologne de concert avec le Saint-Siège, l'approbation donnée par le Roi à l'élection du digne évêque de Trèves, Mgr. Arnoldi, l'ordonnance royale par laquelle la liberté de correspondre avec Rome fut accordée à nos évêques, les témoignages de bienveillance que reçurent nos députés à Berlin, lors de la prestation d'hommage au Roi, tout cela nous faisait espérer que nous entrerions enfin dans une nouvelle ère, que notre gouvernement était revenu de l'idée fautive de considérer les catholiques comme des sujets peu loyaux, toujours prêts à se révolter, qui ne rêvaient que le renversement du gouvernement de la Prusse sur les bords du Rhin et en Westphalie. Ces préjugés avaient été généralement répandus parmi les protestants sous le feu Roi, et on nous avait toujours traités avec méfiance. Parmi les employés, surtout parmi ceux des grades supérieurs, il ne se trouve presque pas de catholiques et très peu d'habitants de nos provinces. Ce sont de vieux Prussiens (Aldes Prussen), comme le peuple les appelle, qui en forment l'immense majorité, et ce n'est que dans le barreau et dans l'ordre judiciaire que nos enfants peuvent espérer de trouver place.

Deux circonstances se réunirent pour jeter de nouveau notre gouvernement dans l'ancienne voie de persécution sourde contre nous. D'abord l'esprit protestant qui l'anime, et qui anime aussi notre Roi, comme je vous l'ai prouvé dans mes lettres précédentes; ensuite l'esprit des personnes dont le Roi s'entoure: parmi elles il y en a trois qui nous haïssent du fond du cœur. L'une d'elles est M. Eichhorn, ministre de l'intérieur et du culte, protestant zélé, mais qui sait cacher ses sentiments sous un masque de tolérance et d'impartialité; les deux autres sont M. Bodelsewing, ancien président supérieur de nos provinces rhénanes, qui est devenu ministre des finances à Berlin, et M. Bunsen, qui de Londres a été appelé à Berlin, où il a obtenu toute la confiance du Roi. Ces deux derniers, qui ont joué un si triste rôle dans l'affaire de Cologne, ne cherchent que l'occasion de se venger des catholiques.

La première occasion dans laquelle se manifestèrent les sentiments de ces hommes fut la confirmation de l'élection de Mgr. Arnoldi comme évêque de Trèves, au moment où le prélat allait être sacré, et où il devait prêter serment sans renoncer à son caractère de membre de la hiérarchie de l'Eglise. Aussi Mgr. Arnoldi se refusa-t-il à prêter le serment, dont la formule avait été envoyée directement de Berlin. Mais le temps pressait, car le Roi, qui se trouvait à Cologne, allait venir à Trèves, et il désirait que le sacre de Mgr. Arnoldi se fit avant son arrivée. Sur les représentations de Mgr. de Geisel, le Roi changea la formule du serment et en raya les expressions blessantes pour un évêque catholique; l'affaire s'arrangea. Il fallait bien céder en cette occasion, car le Roi faisait sa tournée dans nos provinces, et il lui importait avant tout d'être bien reçu, de rencontrer partout des témoignages de respect et d'attachement. Ces témoignages ne manquèrent certainement pas; nous pouvons dire, sans craindre un démenti, que nulle part, dans aucune ancienne province du royaume, les habitants ne montrèrent autant de joie et d'empressement pour voir leur souverain. Le Roi en était lui-même tout ému, et il le disait à diverses reprises à ceux qui l'entouraient; il se confirma aussi dans la bonne opinion qu'il avait déjà conçue des catholiques, mais il n'en est pas de même de ses ministres et de ses conseillers. Ceux-ci cherchèrent à entraver autant que possible l'action de nos deux évêques NN. SS. Arnoldi et de Geisel.

Avant de se prêter à l'arrangement conclu entre le Saint-Siège et la cour de Berlin relativement à l'archevêque de Cologne, Mgr. de Geisel avait fait ses conditions à notre gouvernement, car il ne se dissimulait pas les difficultés qui l'attendaient, et il prévoyait les abus contre lesquels il aurait à lutter. Notre gouvernement, voulant à tout prix sortir des embarras dans lesquels il s'était jeté par ses violences contre Mgr. Clément-Auguste, avait accordé tout ce que demandait Mgr. de Geisel. Voici les plus importantes des concessions obtenues par le prélat: 1°. la nomination et la destitution des professeurs de son grand séminaire sans avoir à demander l'autorisation ou la confirmation du Gouvernement; 2°. la proposition de deux professeurs à la Faculté de théologie de Bonn, en remplacement des professeurs hermésiens qui refuseraient de se soumettre; 3°. la fondation d'un petit sémi-

naire pour former la jeunesse à l'état ecclésiastique.

En nous réservant d'examiner les résultats de la 1re. et de la 3e. concession, nous commencerons par examiner la seconde. Pour la mettre en pratique, il fallait le concours du coadjuteur et du gouvernement. Les difficultés qui s'opposaient à la régénération de la Faculté de théologie de Bonn étaient grandes, sans doute, mais elles n'étaient pas insurmontables, si le Gouvernement y avait mis de la bonne foi, s'il avait voulu seconder l'archevêque-coadjuteur. La Faculté de théologie de Bonn avait été le foyer de l'hermétisme, et les partisans d'Hermès, ceux qui avaient le plus contribué à répandre ses doctrines en publiant ses œuvres posthumes, occupaient les principales chaires et dominaient, pour ainsi dire, tous les autres membres de la Faculté. Ce furent MM. Braun et Achterfeld. Après avoir vairement employé pendant longtemps tous les moyens de persuasion et de honte pour déterminer ces messieurs à se soumettre purement et simplement à la décision du Saint-Siège, Mgr. de Geisel a dû recourir à la suspension de leurs cours. Le gouvernement, au lieu de les éloigner entièrement de la chaire et de rayer leurs noms du programme des cours, les y maintient, portant ainsi un défi à l'autorité épiscopale et menaçant, pour ainsi dire, de les remettre en activité quand bon lui semblera.

L'éloignement ne fut qu'une des mesures prises pour réformer la Faculté de théologie de Bonn; la seconde, qui était une conséquence de la première, fut le remplacement des professeurs démissionnaires. En nommant M. Dieringer, président du séminaire de Spire, à l'une des chaires vacantes, Mgr. de Geisel rendit un éminent service à la Faculté de théologie. Le Gouvernement ne connaissait pas bien ce digne prêtre, qui se distingue autant par son savoir que par sa modestie et l'énergie de son caractère; s'il l'eût connu, il aurait mis les mêmes entraves à sa nomination qu'à celle des autres professeurs que Mgr. de Geisel proposa. Et certes, ces choix étaient des meilleurs; il suffit de nommer quelques-uns des savants qu'il avait l'intention d'appeler à Bonn: d'abord, M. Windischmann, chanoine à Munich, distingué comme orientaliste, comme théologien, mais connu par la fermeté de son caractère et ses principes ultramontains; ami de Gœrres, de Phillips, de Daellinger et de toute cette réunion de savants catholiques de Munich. Le second fut M. Muck, professeur à Tubingen, mais destitué à cause de la part active qu'il avait prise aux affaires religieuses de Wurtemberg, relativement aux mariages mixtes, hommes de science et ferme. Le troisième fut M. Alzog, professeur d'histoire ecclésiastique du grand séminaire de Posen, élève de Mœhler et auteur d'un Manuel d'histoire ecclésiastique très estimé, qui en deux ans a eu trois éditions. Tous les trois et beaucoup d'autres furent rejetés par le Gouvernement sous des prétextes futiles: l'un, disait-on, s'était déjà compromis; l'autre avait des principes inconciliables avec les principes gouvernementaux; le troisième n'avait pas assez de savoir. En un mot, la seconde chaire de théologie est encore vacante, et Dieu sait quand elle sera remplie, si Mgr. de Geisel n'entre dans une autre voie, s'il se reconnaît pas qu'avec un gouvernement comme le nôtre il ne s'agit pas de négocier, mais qu'il faut agir.

DISCOURS DE M. PAPINEAU.

Nous tirons le discours suivant de l'Aurore:

6 décembre, 1844.

M. l'Orateur.—A cette heure avancée de la nuit, je me proposais de ne pas parler aujourd'hui... (Parlez plus haut on ne vous entend pas de ce côté-ci) —M. P. Faites moins de bruit et écoutez mieux, vous m'entendrez.

Je disais donc, M. l'Orateur, que l'heure était si avancée que je m'étais proposé de ne rien dire aujourd'hui sur la question qui fait le sujet des délibérations de cette Honorable Chambre: mais j'ai été si souvent et personnellement interpellé et interrogé par l'Hon. Membre pour le 4e. Riding de York que je ne puis m'empêcher de dire quelques mots. Je commencerai d'abord par faire quelques observations générales, puis j'en viendrai à répondre un peu plus directement aux questions de l'Hon. Membre.

D'abord, je dois observer, M. l'Orateur, qu'il me paraît que l'on a trop parlé de ce qui a eu lieu, de ce qui s'est passé dans les deux Sessions de la Province, avant leur réunion; que l'on a mis trop d'acrimonie, d'amertume, d'insistance dans les reproches faits à plusieurs individus pour les opinions qu'ils ont pu avoir dans des circonstances entièrement différentes de celles où nous nous trouvons maintenant. En effet, nous avons des Institutions toutes nouvelles; notre constitution actuelle, le gouvernement responsable ne datent

que d'hier. (M. Aylwin, que d'hier ?) Que d'hier. (M. Aylwin de nouveau, Ah que d'hier ?) Oui Monsieur, je le répète, que d'hier événement. Vous devez savoir qu'en français on peut dire en parlant d'un événement comparativement récent qu'il n'a lieu que d'hier, si vous ne le savez pas, consultez votre dictionnaire; il vous l'apprendra. Pourtant, M., vous nous avez dit l'autre jour que vous n'entendez pas l'anglais. Si c'est le cas, je puis vous dire que vous n'entendez ni l'anglais ni le français. Notre constitution, notre gouvernement responsable, ne datent que donc d'hier, nous manquons de données pour pouvoir nous diriger.

On a parlé de Tories, de conservatifs, de radicaux, de modérés, de réformistes. Tous ces termes ne semblent bien vagues, et ne peuvent servir à diriger maintenant les opinions des individus, qui ont dû nécessairement être essentiellement modifiées par le nouvel ordre de choses. Avant la passage d'une loi et pendant sa discussion, il est libre à chacun d'avoir son opinion, de tâcher de la faire prévaloir s'il lui est possible; mais la loi une fois passée, c'est un fait accompli auquel tous les partis sont obligés de se soumettre. Il ne leur reste plus que de tirer le meilleur parti possible des circonstances où la loi les a placés, et pour cela, il faut se rapprocher, se faire des concessions mutuelles afin de travailler de concert à promouvoir les intérêts communs du pays, sans s'amuser à reprocher à M. un tel ou un tel d'avoir eu précédemment telle ou telle opinion.

Il me semble, M. l'Orateur, que l'on s'est trop attaché à aller chercher à tout propos et pour toutes sortes de sujets, des précédents en Angleterre, sans considérer que pour la plupart du temps ces exemples ne sont pas strictement applicables à notre état de Société Coloniale, et ne peuvent l'être, puisque nous n'avons pas ici les mêmes éléments que là, et je vais le prouver.

Ici nous n'avons pas de roi, nous n'avons qu'un représentant de la royauté. En Angleterre le roi règne mais ne gouverne pas. Ce qui prouve, qu'en langage constitutionnel, le mot régner implique plutôt un état passif qu'un état actif, c'est qu'en Angleterre, on ne peut être un enfant, un insensé, sans, pour cela, cesser de régner. Mais ici, M. l'Orateur, le gouverneur doit être un être actif. Que disent les résolutions de 1841? Elles disent positivement qu'il doit gouverner; elles ne disent pas qu'il doit régner. Il est chef de l'exécutif; comme tel, il doit avoir un conseil exécutif, il ne peut pas plus agir sans les membres du conseil, que les membres, sans le chef.

En Angleterre, il y a une aristocratie, riche, forte, puissante, tenant de sa naissance même le droit de siéger dans la chambre des lords. Les membres de cette aristocratie avaient autrefois, dans leurs domaines, les mêmes droits de souveraineté que le roi dans les siens: ils y étaient législateurs. Il est vrai que dans la suite des temps, leurs droits, leurs privilèges ont été grandement modifiés; mais actuellement encore ils représentent des intérêts, des droits souvent distincts de ceux du reste de la population. Ici où est notre aristocratie? Où est notre chambre des lords? Il est vrai que nous avons un conseil législatif, mais ce n'est qu'une seconde chambre, et ses membres ne représentent aucun intérêt, aucune classe qui ne se soient déjà représentés dans la chambre d'assemblée.

Il est vrai que nous avons la chambre d'assemblée, et c'est là le seul élément que nous puissions avec justice comparer à la chambre de communes. Ainsi, M. l'Orateur, manquant de deux éléments aussi essentiels sur trois, de la constitution Anglaise, comment pouvons-nous donc dire que les précédents tirés de là, soient applicables à notre état actuel de Société?

Il faut bien se rappeler, M. l'Orateur, que la constitution Anglaise est une constitution non écrite; la nôtre est une constitution écrite. Il n'y a pas deux des constitution des colonies anglaises qui soient strictement semblables. La métropole en donnant une constitution écrite à une colonie, lui dit en propres termes: *Vous irez jusque-là, et pas plus loin.* Vous me direz sans doute, qu'alors nous ne jouissons pas de tous les droits et des privilèges de sujets anglais. J'en conviens, M. l'Orateur, c'est un grave inconvénient, mais c'est le résultat de notre état de colonie. Ces privilèges nous appartenent potentiellement, mais tant qu'ils ne sont pas mentionnés dans notre charte constitutionnelle, il ne nous reste pour remède que de pétitionner, que de demander l'extension de droits trop restreints. Et nous devons les demander jusqu'à ce qu'ils soient accordés.

Mais, me direz-vous, nous avons au milieu de nous un grand nombre de nos concitoyens qui sont venus de l'autre côté de l'Océan, maintenez-vous que, en venant ici, ils aient abjurés leurs droits? A cela, je répondrai que, en venant ici, ils n'ont pas dû s'attendre à laisser un état indépendant pour aller dans un autre état indépendant. Qu'en venant ici ils ont dû se soumettre à une modification de leurs droits, ils savaient qu'ils venaient dans une colonie, ils se sont volontairement fait leur propre sort. Ils doivent s'y soumettre.

Mais, encore une fois, M. l'Orateur, si, ensemble ou séparément, nous pensons être lésés, ou avoir droit à une extension de ces droits et privilèges de sujets anglais, trop restreints par notre constitution écrite, demandons-les jusqu'à ce que nous les ayons obtenus.

On m'a demandé, M. l'Orateur, pourquoi j'avais pris une des banquettes de la trésorerie, et que j'appelle, moi, des banquettes ministérielles, parce que nous ne devons pas mettre la main dans le trésor.

J'y suis parce que j'y tiens une des places abandonnées par ceux qui m'ont précédé; qui ont abandonné le poste où la patrie les avait placés pour y défendre ses droits et veiller sur ses plus chers intérêts; parce que j'y ai été appelé par le chef de l'exécutif après avoir consulté constituants. Après avoir communiqué à mes constituants les offres qui m'étaient faites, ils ont tous unanimement été tellement satisfaits de ma conduite, que

leur confiance en moi bien loin d'être diminuée, dans le cas où j'accepterais les offres sur lesquelles je les consultais, ne ferait qu'augmenter par mon acceptation. Et pour preuve, ils m'ont élu unanimement, après m'avoir fait éprouver une très forte opposition, lors de ma première élection.

On reproche à l'administration dont je fais partie de n'avoir aucune couleur, aucun caractère; on demande même par dérision si elle est réformatrice? Oui, M. l'Orateur, elle est réformatrice et sous le gouvernement responsable toute l'administration doit essentiellement être telle. Une administration ne peut se maintenir dans cette chambre qu'au moyen de la majorité; elle doit être intéressée à examiner s'il y a des abus; et elle doit être prudente dans leur correction en y substituant des réformistes, des amendements sages, tempérés et gradués.

J'ai été accusé d'avoir usurpé la place de mes prédécesseurs, après avoir presque constamment agi avec eux, après avoir fait partie de la majorité qui leur a donné un vote de confiance. Oui, M. l'Orateur, je conviens que je les ai soutenus jusqu'au dernier moment, jusqu'au moment où j'ai cru qu'ils avaient commis une erreur lors de leur résignation. En votant avec la majorité en faveur de la motion de l'hon. membre pour le Dr. Kiling de York, j'ai regretté avec elle la retraite de certains membres de l'administration; je la regrette encore. Mais, M. l'Orateur, cela ne veut pas dire que je les regrette tous. En approuvant par mon vote de confiance la conduite des ministres, je ne faisais qu'approuver les mesures prises par la majorité; ce n'était donc que notre propre approbation que nous votions ainsi. En les appuyant jusqu'au dernier moment, je l'ai fait, comme bien d'autres, en modifiant sur plusieurs points mes opinions individuelles, afin de ne point causer de division. Loïn donc de me faire des reproches de ce que je n'ai pas cherché à faire prédominer mes opinions, sur celle du grand nombre, il me semble que l'on devrait regarder cela, chez moi, comme une honnête modestie.

On nous dit que l'administration actuelle est composée de matières hétérogènes, discordantes. Je ne vois pas, M. l'Orateur, que l'administration précédente, ait de reproches à nous faire sous ce rapport. Les matériaux qui la composaient étaient ils plus homogènes? Pourquoi je ne leur en ai jamais fait de reproches; je n'ai pu les en désapprouver. Du moment que nous convenons à reconnaître des chefs, nous devons avoir assez de confiance en eux pour leur laisser le choix de ceux avec qui ils voudront agir; il faut s'en rapporter à leur prudence; c'est ce que j'ai fait, bien convenamment ils sauraient tirer le meilleur parti possible, pour le bien public, des dispositions (assez versatiles) des collègues qu'ils consentirent de gérer avec eux.

Par rapport aux obstacles que Son Excellence nous dit avoir éprouvés dans la formation d'une nouvelle administration, je me contentai de dire que l'un de mes prédécesseurs s'est mis à la tête d'une association ayant pour but d'assurer dans divers comtés, l'élection de membres favorables à l'ancien ministère. Il me semble que les Hon. MM. se seraient conduits avec plus de dignité de *decorum*, s'ils s'étaient contentés de se présenter devant leurs constituants immédiats sans aller comme plusieurs l'ont fait, dans deux et même trois autres comtés, où ils n'avaient que faire, et où ils n'allaient que dans le but avoué de s'opposer à l'élection de candidats favorables à l'administration actuelle.

J'ai été accusé d'avoir signé la proscription de la langue de mes compatriotes d'origine française en votant pour l'hon. membre qui occupe maintenant la chaire de cette chambre. Mais pouvais-je faire autrement, M. l'Orateur, membre d'une administration à laquelle son concurrent avait taché de donner la mort politique par tous les moyens en son pouvoir? C'eût été de ma part un acte de suicide: je ne pouvais, je ne devais pas le faire.

Si j'ai bonne mémoire, un de mes prédécesseurs nous a dit dans les explications qui ont suivi leur résignation, que pour travailler avec avantage à l'avancement des affaires publiques, il fallait que les conseillers constitutionnels du chef de l'Exécutif réunissent la confiance de cette chambre et par conséquent du peuple, et du chef de l'Exécutif ou de la couronne. Que pourtant peu de temps après l'arrivée de S. M. ils se sont aperçus qu'ils ne possédaient pas sa confiance. Pourquoi donc sont-ils restés au ministère? Pourquoi ont-ils fait tant d'efforts pour s'y replacer? Pourquoi ont-ils insisté à s'imposer pour ainsi dire au chef de l'Exécutif, et cela malgré lui? N'est-ce pas se mettre en contradiction? L'Hon. membre pour le comté de Terrebonne tourne la tête et paraît dire que non. Mais ma mémoire est bonne, je me rappelle parfaitement ses expressions et d'autres se les rappellent tout comme moi.

J'ai été accusé d'avoir changé de principes, de les avoir même reniés en consentant d'entrer au ministère. Il n'y aurait donc que mes prédécesseurs qui auraient pu entrer dans l'administration sans abjurer leurs principes? N'y aurait-il donc qu'eux qui pourraient avoir de la confiance, de l'honnêteté, des talents? La conséquence de la position qu'ils assument en me faisant ces reproches, serait de substituer une question de personnes à une question de principes; ce serait dire qu'eux seuls peuvent faire le bien du pays; que par eux seuls les affaires peuvent marcher, que sans eux il ne sera permis à personnes de travailler ni de contribuer à promouvoir les intérêts de notre commune patrie.

On s'est trop souvent servi, M. l'Orateur, du mot d'entente dans les débats qui ont eu lieu récemment. Quant à moi je sais bien que je dois m'attendre à avoir des adversaires, des opposants, dans plusieurs de mes comités, quelque soient leur opinion; mais jamais je ne consentirai à y voir un ennemi.

Je remercie l'hon. membre, pour le 4e. Riding de York, de ses promesses de ne pas faire d'opposition fastueuse à la présente administration; mais je remercie encore plus mes compatriotes de toute origine du peu d'applaudissements qu'ils ont donné à certains sarcasmes, à quelques attaques un peu personnelles par lui dirigées contre moi, l'hon. membre s'étant aperçu qu'il ne lui convenait pas de continuer de luter sur cette corde, il a eu la prudence de s'arrêter. Cela me fait penser que mes compatriotes ne réussent et pas à espérer quelque chose de moi. J'espère qu'ils voudront bien ne pas me retirer leur confiance, et ne me juger que par mes actions. De mon côté je puis les assurer que je ferai tout mon possible pour que leurs espérances ne soient pas déçues.

Après ce que je viens de dire, M. l'Orateur, je finirai par dire que je regrette tous les amendements proposés, et que je voterai en faveur de l'adresse telle qu'elle a été proposée.

NOTE.—En Angleterre où le roi n'est pas censé gouverner, il est assez indifférent que le ministre ait ou n'ait pas la confiance personnelle du Souverain. Mais en Canada, où le chef de l'exécutif doit gouverner, il en doit être autrement. Tellement que la constitution a pourvu qu'en cas d'incapacité, le gouverneur se trouve immédiatement remplacé, et alors seulement il devient une nullité.

PARLEMENT PROVINCIAL.
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mercredi, 11 Déc :

L'Orateur rapporte que les articles respectives pétitionnant contre le retour des membres pour Middlesex, Grenville, et LeClark, sont entrées tel que requis.

Les pétitions suivantes sont lues :—

De A. Wilson et autres, demandant un certain octroi pour l'amélioration du chemin de Penetanguishine, afin de l'étendre conformément à l'intention primitive.

De H. Carter et autres, pour une aide, afin terminer un chemin passant dans le village de Granby.

D'Alexandre McDonald demandant d'être employé à la Chambre d'Assemblée comme commis des Comités.

De certains propriétaires de Cabourg, pour un droit protecteur sur le cuir.
Du Rév. J. C. Archambault, et autres, et de G. Daigneau et autres, pour indemnités pour leurs propriétés détruites par les journaliers du Canal de Beauharnois.

De Flora, épouse de Joseph Poll, pour divorce; son mari ayant contracté un second mariage.

Des habitants de Stanstead, pour amendemens dans les chartes du Collège McGill et Kings Collège.

Des habitants du District de St. François pour une aide, pour le support des insensés dans ce District.

De la Corporation de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, pour assistance pécuniaire.

Du Sergent d'Armes de la Chambre pour qu'il lui soit alloué le même salaire qu'en 1842 et 1843.

De R. G. Belleau et autres, pour un amendement à l'ordonnance concernant les chemins à Barrières de Québec.

De H. Brunet et autres, pour la construction d'un chemin à Barrière de L'Abord à Plouffe à St. Geneviève.

De la Corporation des Dames de l'Asile des Orphelins Catholiques de Montréal, pour aide pécuniaire.

De l'Assurance Mutuelle de Montréal, pour certains amendemens dans les lois concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle.

De J. Phelan et autres, pour aide, pour ériger un pont sur la Rivière du Nord (Lac des Deux Montagnes, sur le Chemin entre Montréal et St. Cumban.)

Du très Rév. McDonald, V. G. demandant une rémunération suffisante, pour se pourvoir d'un chapelain, pour les prisonniers catholiques romains dans le pénitencier.

Du rév. M. Townsend, et autres, pour aide envers une académie à Clarendville, comté de Ronville.

De certains censitaires de la Seigneurie St. Antoine de la Baie, ayant droit de commune, pour autorisation de diviser la dite commune entre eux.

Du très Rév. Ed. Crévier, pour aide pécuniaire, en rapport de l'Hôpital de l'Hôtel Dieu à St. Hyacinthe.

De la Société d'Education de Québec pour aide pécuniaire.

Des habitants de Lotbinière, pour un octroi de £450, pour amélioration du chemin au dessus de certaines collines dans la paroisse de Ste. Croix.

De Chs. Turgeon, pour compensation pour loyer de maison et articles fournis au Conseil de District de Leinster.

De L. C. Clément, pour compensation de ses services, pour avoir fait le recensement de Saguenay.

De J. G. Duberger et autres, pour aide, pour l'ouverture d'un chemin de la grande Baie de Ha Ha à la Baie St. Paul.

Du Conseil du District de Core, demandant que l'acte commun d'Ecole soit amendé.

De Patrick M'Gowan, ci-devant Sergt. dans le 99e. Rég. d'Infi., pour un octroi de terre pour ses services.

De J. MacMiking, de Chippewa, demandant d'être continué en posses-

son de certaines terres qu'il lui a été accordé d'occuper par licence.

De la Faculté de Médecine du Collège McGill, demandant que l'acte d'incorporation demandé par certains Médecins de Montréal ne soit pas accordé.

De certains propriétaires de Moulins à scies, etc., pour secours de l'acte d'inspection de bois, et la substitution d'autres provisions.

Des membres de la Corporation du Collège Catholique de Régopolis, pour aide, pour compléter la bâtisse érigée à Kingston.

Du Conseil de District de Victoria, pour aide pour construire différents ponts.

De W. Ritchie, Régistrateur de Sherbrooke, pour une compensation, afin de le mettre en état de faire un service de Tables aux livres d'enregistrement de ce comté.

Des Syndes de l'Académie de Sherbrooke, pour aide pécuniaire, pour cette institution.

D'Edward Normand, pour un privilège exclusif, pour un Steamboat-Transporteur à Trois-Rivières, et un aide, pour construire un pont sur la Rivière Godfroi, dans ce District.

De J. Reid et R. Shepherd, pour le paiement du montant qui leur est dû comme contracteurs sur le Canal St. Laurent.

De Julien Bell, veuve de Aeneas Bell, ci-devant Messager en Chef à la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, demandant que la pension de son époux lui soit continuée; et une autre requête de rémunération pour les services de son époux, pour avoir pris soin de la chambre à Toronto après l'union.

Des Dames du comité de l'Ecole des enfants de Québec, pour aide pécuniaire.

Du Comité de Ménagement de l'Ecole Nationale de Québec, pour aide pécuniaire.

Des Directeurs de High School de Québec, pour aide pécuniaire.

Du Comité de l'Asile Protestant des Orphelins de Québec, pour aide pécuniaire.

De Jos. Dean et autres, demandant une incorporation comme Compagnie de Transport de Québec.

De Peter Dunn, et autres, contre l'élection de M.M. Moffatt et DeBleury pour la Cité de Montréal.

De la Corporation de Québec, Pour autorisation d'acquérir certain lot de terre appartenant aux biens des Jésuites, pour élargir le Marché de la Haute-ville.

M. l'Orateur met devant la Chambre les comptes de la maison de la Trinité de Québec pour 1843.

Aussi le Rapport d'Enregistrement d'obligations et sûretés enregistrées entre le 28 septembre 1843, et le 29 novembre 1844.

Et le retour du Recensement pour le Bas-Canada, préparé sous l'acte 7 vict., cap. 24.

M. Williams, des comités d'inquisition sur la manière en laquelle certains mois effensants furent introduits dans les amendemens du conseil, à la dernière session, contre le Bill des terres des Sociétés Religieuses, présente son rapport.—Référé à un comité de toute la Chambre, à vendredi.

M. Grieve présente un rapport sur la pétition des Sœurs des Ursulines de Trois-Rivières, et un Bill leur donnant pouvoir d'augmenter leurs propriétés d'un revenu de £1.500 par année.—2d lecture lundi.

M. Papineau, du Comité pour préparer les Listes des Membres devant composer les Comités Permanents, présente un Rapport des Listes suivantes des Comités,—qui furent agréées par la Chambre, savoir :

Sur le privilège des Elections.—MM. Baldwin, Chauveau, Christie, Leslie, Moffatt, Papineau, et St. Gt. Sherwood.

Sur l'expiration des Lois.—MM. Aylwin, Cauchon, Chauveau, Robinson et Sherwood (de Brockville).

Sur les bills privés.—MM. Boutiller, Chabot, Duggan, Hale, Morin, et Price.

Sur les Ordres permanens.—MM. Berthelot, Chauveau, M'Donald, (de Kingston), Meyers, et Small.

Impression.—MM. Armstrong, Brooks, Dickson, Gowan, Jobin, Le Moine, et Powell.

Contingents.—MM. Dewitt, Lafontaine, M'Connell, Riddell, Roblin, Stewart (de Bytown), et Williams.

M. l'Orateur rapporte que les pétitions pétitionnant contre les membres pour Norfolk et du 3e Riding d'York, sont entrées.

M. Colville fait moner que les pétitions des habitants de St. Clément et de St. Timothé de Beauharnois, relatives aux dégâts de leurs propriétés, soient référées à un comité spécial.—Division, pour 51, entre 22.

Les pétitions suivantes sont référées à des comités :

De l'hon. Wm. Walker et autres, (Association de la librairie de Québec).

De la Corporation de Québec, relative aux ponts.

De la Faculté Médicale du Collège McGill—au comité sur la pétition du Dr. Arnoldi et autres.

Des propriétaires de moulins à scies,—au comité sur la pétition de J. W. Wattetson et autres.

Des habitants de Québec, (relativement aux chemins à barrières.)

M. Webster présente un bill pour plus d'aisance dans la collection des taxes arriérées, pour les terres incultes, dans le district de Wellington.—2d lecture le 17 du courant.

M. McDonna (de Dundas) présente un bill pour diminuer les frais de certaines poursuites dans le Haut-Canada.

Sur motion de M. Moffatt.—200 copies des pétitions de A. F. Holms et autres, et Dr. Arnoldi et autres, ont été ordonnées pour l'impression.

M. Christie présente un bill pour autoriser la saisie des salaires des Officiers Publics en certains cas.—2^e lecture du 23 du courant.

Aussi, un bill pour établir un tribunal pour accusations contre la Chambre d'Assemblée.—2^e lecture le 23.

Sur motion de M. Webster, une adresse a été ordonnée pour certaine information concernant les Scripts de Miliciens issus dans le Bas-Canada.

Jeu. 12 déc. 1844.

M. Small se lève pour une circonstance particulière; pour présenter une pétition signée par lui-même, contre l'élection des deux membres élus à Toronto. Il s'éleva une discussion dans laquelle plusieurs membres prirent part, les uns prétendant qu'aucune pétition de ce genre ne pouvait être présentée après le 14^{em}. jour de l'ouverture du parlement, et les autres soutenant le contraire, c'est-à-dire qu'on pouvait le faire le 15^{em}. jour etc. Plusieurs membres condamnent la marche prise par M. Small au nombre desquels sont MM. Lafontaine et Baldwin. En conséquence cette décision est rejetée.

Le Solliciteur-Général Sherwood met sur la table la requête de la Cité de Toronto et de la Compagnie du chemin à lise du Lac Huron.

M. Cameron met sur la table une requête de W. Evans, de la Côte St. Paul, demandant assistance et encouragement à ses efforts incessants pour publier son Journal d'Agriculture.

M. Dickson dépose sur la table la requête et les cautions dans l'accusation de l'élection de M. Drummond. Il avait sa requête prêté hier, mais en conséquence des cautions, qui n'étaient pas présentes elle ne fut pas filée. Une longue discussion s'éleva sur la convenance de recevoir cette requête. Confirmée par une division de 47 contre 23.

M. De Bieury présente une pétition de certains habitants de Montréal demandant que les limites de la Cité, dans la direction de Québec, s'étendent au moins d'un mille.

M. Moffatt présente une pétition de M. Hagan, demandant que le Législateur veuille acheter de lui des exemplaires à copie de la grammaire Anglaise. Aussi, une pétition des Sœurs de la charité demandant qu'elles soient relevées d'une dette de £3000 contractée pour le support des enfants trouvés.

M. Greive présente une pétition de dame Piquet, demandant une rémunération pour feu son mari.

M. Aslwin apporte une requête des syndics de l'église St André de Québec.

M. Chabot apporte une pétition du messager en chef de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, demandant une pension.

Le Bill imposant une taxe pour un tems limité sur les produits d'Agriculture importés dans cette Province, est lu une troisième fois et ordonné d'être porté au Conseil Législatif.

La pétition des syndics de la société des Missionnaires des Baptistes du Canada, est référée à un comité.

M. Gowat propose que la requête du sergent McGavin ci-devant du 19^e. d'infanterie, soit référée à un comité.

M. Lafontaine désire, le 2 janvier, apporter un Bill pour amender la loi des élections du B.-C. et aussi amender la loi dans la contestation des Elections, aussi un Bill pour augmenter le nombre des quartiers dans la cité de Montréal.

M. Cameron désire, demain, proposer une adresse à Son Excellence, demandant un compte des déboursemens aux officiers rapporteurs, durant les dernières élections. Aussi une adresse demandant la formation de la nomination du Rev. Egerton Ryerson, à la situation de Surintendant d'Education; son salaire; combien il lui est alloué pour son présent voyage en Europe; et qu'il soit déchargé de sa paye durant son absence.

M. Johnson désire proposer demain une adresse pour s'enquérir des dépenses du pont récemment érigé près de Bytown, et du salaire des ingénieurs engagés pour cet ouvrage.

M. Christie propose une adresse à Son Excellence, demandant d'être informé quelle est la réponse reçue à l'adresse de la dernière session à Sa Majesté, concernant le Bureau du Secrétaire Civil comme n'étant pas nécessaire et donnant un surcroît de dépense inutile pour la Province.

M. MacDonald, de Cornwall, demande permission d'introduire un bill pour étudier les pouvoirs des différentes cours du Banc de la Reine. Lu une première fois—seconde lecture ordonnée de ce jour à un mois.

M. McDonald, de Gengurry, propose une adresse pour s'enquérir du nombre de procès entrés dans la cour de chancellerie depuis le 9 juillet 1844.

M. Jobin demande un retour montrant les sommes d'argent reçues aux Barrières des chemins de Montréal, et montrant les dépenses des syndics pour les dits chemins.

M. De Bieury propose que toute la chambre forme un comité, sur le Bill pour rappeler certaine partie d'un acte pour le soulagement des débiteurs insolubles.

L'Orateur explique que le but du Bill, était uniquement de faire rayer le mot "District", dans l'acte maintenant en force et d'y substituer les mots: "Celle partie de la Province, anciennement appelée Bas-Canada"; donnant ainsi, au malheureux mais honnête débiteur, plus de chance pour gagner sa vie.

M. Jobin se propose, comme étant semblable à une mesure de faire

et méchante prise dans la session dernière, par M. Boulton, mesure, disait-il, qui avait fait infiniment du mal au H. C. Mais comme plusieurs orateurs n'étaient pas de la même opinion, et sur leur recommandation d'étendre le Bill à toute la Province.

M. De Bieury propose au Comité de remettre la séance au 18 du courant.

M. Chauvau demanda à quelle époque le Ministère actuel avait été formé; quand il s'était considéré complet; et s'il était d'intention de nommer un Solliciteur-Général Est.

L'Avocat Général, en réponse à la première question, dit qu'il n'avait pas la moindre objection de ne pas procurer à M. Chauveau les dates des Commissions de la présente administration. Que cette administration ne se considère pas complète; mais que des hommes qui jouissent de la confiance du peuple la complèteront bientôt. Et que la même Administration a l'intention de nommer un St. Gl. (Est), qui, cependant, n'aura pas de siège dans le Cabinet.

M. le Dr. Taché demanda si le gouvernement avait l'intention de payer les dettes des Conseils Municipaux.

L'Avocat Général répondit que le gouvernement prendrait de suite en considération le sujet des municipalités; mais la question posée par M. le Dr. Taché, référant entièrement à des droits individuels, il était impossible que le gouvernement fit face à ces dépenses.

M. Leslie se leva ensuite pour demander si le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures pour le soulagement de ceux qui ont souffert dans le Bas-Canada, par les révoltes de 1837 et 38.

L'Avocat Général répondit que le gouvernement n'avait pas l'intention de le faire à cette session. Il a averti MM. les membres que le lendemain il proposerait à la Chambre de se réunir, pour considérer s'il convenait de délivrer des patentes pour le terme d'une année.

Après quoi la Chambre s'ajourna.

BULLETIN.

A nos abonnés.—L'Écriture.—Nouvel journal.—Mexique

Nous prions nos abonnés de cette ville, qui n'ont point encore payé le semestre courant, de vouloir bien en remettre le montant à notre collecteur. Celui-ci leur en laissera un reçu signé de nous. Nous nous flattons en même tems que ceux des campagnes, qui sont en retard pour le payement, se feront un devoir de nous faire tenir la balance de ce qui nous est dû.

Nous profitons aussi de cette circonstance pour avertir que nous cesserons au 1^{er}. de janvier prochain, d'envoyer notre feuille à ceux qui auront plus d'une année d'arrérages, à moins toutefois qu'ayant l'intention de nous payer au plutôt, ils ne nous la fassent connaître, et la réalisent dans le cours du mois prochain.

Nous prions nos abonnés de Québec et des Trois-Rivières, qui ne nous ont point encore payé personnellement, de vouloir bien s'adresser, ou à M. Martineau, vicaire de la paroisse de Québec, ou à M. Pilote, directeur du collège de Ste. Anne, ou à M. Guillet, coronaire aux Trois-Rivières.

Les inconvénients qui résultent aussi pour nous de la différence qui existe dans le postage, en payant pour les uns, et non pour les autres, comme nous nous y étions engagés, nous forcent, quoique à regret, de mettre fin à cet usage. C'est pourquoi, après le 1^{er}. de janvier prochain, nous ne payerons plus la poste pour personne. Afin d'obvier à l'inconvénient d'envoyer chaque fois une personne à la poste avec le *sou* demandé, ceux qui n'ont point de bureau de poste dans leur localité, pourront déposer entre les mains du maître de poste, la somme nécessaire pour six mois ou un an, à leur volonté.

M. Caron a été réélu Maire de Québec.

Depuis notre dernier numéro, la Chambre ne s'est occupée, pour ainsi dire, que des affaires de routine. On peut lire dans nos colonnes d'aujourd'hui le grand nombre de pétitions qui ont été soumises à la Chambre mercredi et jeudi derniers. Nous espérons que la session sera fructueuse, et que les bills les plus urgents y seront conduits à heureuse fin et bon succès. Nous reproduisons, dans le numéro de ce jour, le discours de M. Papineau, sans chercher à en relever le mérite. Nous ne nous permettons même aucune réflexion à ce sujet. Nous invitons seulement nos abonnés à le lire avec attention. Nous eussions voulu pouvoir donner plus de détails, mais, comme nous l'avons déjà dit, la longueur des débats ne nous en a point laissé la facilité; car, pour être impartial, il aurait fallu être infini, et rapporter tout ce qui s'est dit de part et d'autre.

Le bruit s'est répandu que MM. Moffatt et De Bieury allaient être appelés, le premier au Conseil Législatif, et l'autre à la charge de Solliciteur-Général.

rial. Nous ne savons pas encore jusqu'à quel point ces rumeurs vagues sont fondées ; mais nous ne pouvons nous empêcher de craindre encore une fois les conflits politiques qu'une nouvelle élection ramènerait infailliblement dans notre ville, au dire de tous les journaux.

Si nous en croyons aussi certains rapports, il se serait élevé entre quelques membres de la Chambre une altercation assez vive pour que l'Orateur lui-même ait cru de son devoir de venger la dignité de la Chambre outragée ; mais il paraît que tout s'est terminé amicalement, car l'*Aurore*, qui dit quelques mots de cette altercation, ajoute un peu plus bas, que M. McDonald ayant fait parvenir à M. Aylwin un certain message, celui-ci a cru convenable d'y répondre par une apologie de sa conduite personnelle, qui aurait laissé M. McDonald pleinement satisfait.

Nous avons reçu le *Prospectus* d'une nouvelle feuille hebdomadaire, intitulée : LA REVUE CANADIENNE, politique, jurisprudence, littérature, sciences et arts, historique, souvenirs et traditions du pays. Le premier numéro de cette feuille sortira dans la première semaine de janvier. Son format est à peu près celui des *Mélanges*, mais seulement sur une demi-feuille. Le *Prospectus* promet un beau papier et de jolis caractères. Cette publication doit paraître tous les samedis. Voici les conditions de l'abonnement.

« La souscription à la *Revue Canadienne* sera de \$4 par an, payables la moitié à demande, et l'autre moitié après le premier semestre. Nous recevrons pour ce journal des annonces, avertissements, etc. adaptés à notre mode hebdomadaire de publication, au prix des autres journaux de cette ville.

« Les lettres, communications, etc. etc. devront être et seront adressées (*affranchies*), au rédacteur en chef, bureau de *La Revue Canadienne*, chez MM. Lovell et Gibson, imprimeurs, No. 7, rue St. Nicolas.

« Les listes de souscriptions seront ouvertes, dans quelques jours, chez les principaux libraires de cette ville.

Nos lecteurs savent que depuis plusieurs années le Mexique est en proie à des troubles politiques. La frégate anglaise *Spartan*, sortie de Vera-Cruz, le 17 novembre, et arrivée à la Nouvelle-Orléans le 27 du même mois, annonçait une révolution contre le président Santa-Anna. Le général Paredes est à la tête du mouvement, et les journaux, ainsi que les officiers du gouvernement, regardent cette rupture comme très sérieuse. Dans son manifeste révolutionnaire, Paredes déclare qu'il veut demander compte à Santa-Anna, des abus de pouvoir et des dilapidations financières dont il s'est rendu coupable. Déjà le ministre des États-Unis aurait demandé ses *passports*, et se serait décidé à quitter Mexico, en jetant toute son indignation dans un dernier cri d'adieu..... et ce dernier cri d'adieu aurait été..... une menace de guerre !

Santa-Anna a mis ses troupes en marche, en annonçant qu'il avait sous ses ordres 7,000 hommes d'infanterie, 1,500 de cavalerie, et 20 pièces de campagne. Tout ce bruit, tous ces mouvements, ont certainement quelque chose de très alarmant, au premier aspect ; cependant le *Courrier des États-Unis* ne pense pas qu'il y ait aucun danger réel de guerre. A côté des symptômes de guerre qui nous viennent du Mexique, il nous vient aussi des assurances de paix, dit-il, mais de paix internationale, car c'est la guerre civile, à son avis, qui seule peut être la triste mais plus puissante sauvegarde contre la guerre étrangère.

Après tout, ce n'est pas la première fois que l'on a vu s'échanger à Mexico des menaces diplomatiques. Naguère, la correspondance provoquée par l'horrible honte de Tabasco entre M. Alley de Cyprey, ministre de France et le gouvernement Mexicain, offrait un échantillon assez curieux de ces vaines menaces et de ces dards épistolaires. Or, en dépit de toutes les prévisions, ajoute spirituellement le *Courrier des États-Unis*, les coups de plume ne se sont pas encore changés en coups de canon.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

— Extrait de la correspondance du *Journal de Québec* :

Je dois vous dire que des membres pour le Haut-Canada ont visité aujourd'hui le cimetière des *Sœurs Grises*, et ont été délectés du confort procuré aux infirmes et aux insensés, tellement qu'ils se proposent de recommander cette institution à la législature plutôt que de créer une autre institution plus dispendieuse et moins efficace. Il suffit de montrer nos institu-

tions pour les faire aimer de ceux qui les haïssent le plus sans les connaître.

— Ou lit dans le *Journal de Québec* du 10 décembre :

Dimanche, fête de la Conception, M. le curé de Québec a lu au prône un mandement de Mgr. l'archevêque de Québec qui annonce les changements dans le carême, que Sa Sainteté a bien voulu sanctionner par un indult du 7 juillet dernier. Nous laissons parler ici notre vénérable archevêque :

« Si donc nous nous sommes décidé à demander quelque changement à un point si important de notre discipline, c'est que nous sommes convaincu de la très grande difficulté qu'il y a pour la plupart de nos diocésains de s'y conformer avec la même exactitude que ci-devant. Nous savons en effet que, dans nos campagnes, il est peu de familles qui soient en état de se procurer des alimens maigres ; que cette difficulté se fait sentir davantage parmi le grand nombre d'hommes employés à exploiter les bois de nos forêts, et que bien d'autres encore sont incapables d'observer sur cet article la loi de l'Église, à moins d'altérer leur santé. Nous savons enfin que les rapports des fidèles de notre diocèse avec ceux des diocèses voisins, surtout depuis l'union des deux Canadas, se multipliant, tous les jours, de plus en plus, il devient très-difficile, sinon impossible, de maintenir la discipline existante, sans occasionner de fréquentes transgressions, ou sans qu'il en résulte une diversité d'usage propre à scandaliser les faibles et à provoquer les rancunes de nos frères séparés.

« Malgré toutes ces raisons dont nous ne pouvions nous dissimuler l'importance, nous hésitions encore à solliciter, pour notre diocèse, la dispense accordée à tant d'autres ; et nous n'avons voulu le faire, qu'après avoir pris l'avis de nos dignes coopérateurs dans le saint ministère. Tous se sont affligés, comme nous, à la seule idée d'un changement d'une nature si grave ; mais le plus grand nombre ayant été d'opinion que le tenon était venu de l'adoption, nous avons cru qu'il ne nous était plus permis de s'écarter d'en faire la demande au chef suprême de l'Église. Nous avons donc eu recours à Sa Sainteté, et nous avons obtenu un indult, en date du 7 juillet dernier, qui autorise pour ce diocèse les dispenses suivantes, dont vous pourrez user dès le 1^{er} janvier prochain.

1^o. Il est permis de faire gras, 1^o. tous les dimanches du carême, excepté le dimanche des Rameaux ; 2^o. tous les lundis, mardis et jeudis des 1^{er}, 2^e., 3^e., 4^e. et 5^e. semaines du carême, mais sous la condition qu'il ne sera fait, ces jours-là, qu'un seul repas gras, et qu'on n'y servira pas de poisson. Cette faveur ne s'étend pas au jeudi qui suit le mercredi des Cendres, ni aux lundis, mardi et jeudi de la semaine sainte, auxquels jours on n'usera d'alimens maigres ; 3^o. tous les samedis de l'année, excepté ceux du carême et les samedis auxquels un jeûne est attaché ; 4^o. le jour de la St. Marc, s'il ne tombe pas un vendredi, et les trois jours des Rogations.

2^o. Les jeûnes des vigiles de St. Jean-Baptiste, de St. Laurent, de St. Mathieu, de St. Simon et St. Jud. et de St. André, sont supprimés, et remplacés par d'autres jeûnes qui seront observés les mercredis et vendredis de chaque semaine de l'Avent. Ces mercredis sont jours d'abstinence.

La seconde et troisième fête de Noël sont aussi supprimées, à cause de certains désordres arrivés à l'occasion de ces fêtes.

TERRE-NEUVE.

— D'après l'*Indicateur*, journal de Terre-Neuve, du 31 août, Mgr. Fleming, qui a fait, dans ces derniers tems, un voyage en Angleterre et en Irlande, était attendu, d'un moment à l'autre, dans cette colonie.

ROME.

— Le cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, a sacré, le 29 septembre, à Rome, évêque de Rosalia *in partibus infidelium* Mgr. Fidèle Suter, de l'ordre des Mineurs-Capucins, vicaire apostolique à Tunis. Le prélat consécrateur était assisté de Mgr. Castellani, évêque de Tophyre et vicaire du Pape, et de Mgr. Henri Hughes, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique à Gibraltar.

— Ce dernier pontife est arrivé samedi de Rome à Marseille et va retourner bientôt à sa mission pour la cause de laquelle il a été, on s'en souvient, persécuté et emprisonné.

ANGLETERRE.

— On lit dans un journal anglais, le *Sun*, à la date d'Oxford, 1^{er} novembre :

« Le révérend Goodnough Permy, étudiant de Christ-Church, et curé perpétuel d'Ashendon-Buchs, a abandonné la profession d'étudiant en passant au culte catholique. On annonce, en outre, et cette nouvelle a produit la plus vive sensation, que le Rév. John Henry Neccoman a fait savoir au Rév. sir Williams, l'ex-candidat de la chaire de poésie, qu'il lui était impossible de versifier dans la foi anglaise.

— Au nombre des importantes publications qui se font en Angleterre par les soins des savants théologiens d'Oxford, connus sous le nom de puseyistes, il en est une qui excite un intérêt particulier. Le célèbre auteur des *Traité pour le temps présent*, le révérend Henri Newman, a entrepris avec ses amis de publier la *Vie des grands Saints de l'Angleterre*. L'ancien curé de Sainte Marie s'est retiré depuis deux ans dans une maison solitaire située aux environs d'Oxford : c'est là, dans la retraite, au milieu de disciples qui vivent avec lui une vie quasi-monastique, qu'il travaille à cet intéressant ouvrage. M. H. Newman a compris que la polémique, seule, serait impuissante à accomplir l'œuvre de régénération qui s'opère dans l'Église d'Angleterre. Après avoir ébranlé et converti les âmes, il devient nécessaire de les édifier pour les raffermir dans le bien. Or, quel plus puissant moyen d'édi-

fication que de les familiariser avec les vertus pratiquées par les héros que l'Eglise romaine a placés au nombre des saints ?

Il était d'un intérêt assez piquant de voir les membres d'une communion séparée entreprendre la vie des saints d'une branche de l'Eglise catholique : aussi les premières vies publiées par M. Newman ont-elles fixé l'attention et excité la curiosité des catholiques de l'Angleterre et du continent. Ou craignit d'abord que les quelques préjugés dont sont encore imbus les puseyistes ne nuisissent à l'exécution de ce travail ; mais l'examen dissipa bientôt ces craintes. Les catholiques ont pu parcourir en toute confiance les pieuses légendes des premiers siècles de l'Eglise d'Angleterre ; ils se sont édifiés au récit de miracles présentés avec la simplicité et la piété qu'on peut attendre d'écrivains ascétiques. Ces vies de saints sont tellement irréprochables touchant l'orthodoxie, qu'un évêque catholique d'Allemagne a invité un de ses prêtres à les traduire, et se propose d'en recommander la lecture aux fidèles par une approbation spéciale.

Nous ne saurions exprimer la joie que nous a causée la lecture des premiers volumes de cet ouvrage, en pensant que nous les devions à des écrivains encore séparés de nous. L'Eglise peut accepter cette œuvre comme monument de la piété des enfans de l'anglicanisme ; c'est un point de contact qu'elle aura désormais avec eux. Les saints dont M. Newman et ses amis se sont faits les historiens, prient pour que leurs savants apologistes se rendent aux enseignements de la tendre mère qui les a conduits au salut éternel.

Bientôt les catholiques de France pourront, comme ceux d'Allemagne, lire la *vie des saints* de l'Angleterre et s'édifier avec leurs frères séparés de l'anglicanisme. Nous sommes heureux d'apprendre qu'une traduction française de cette importante publication nous sera donnée très prochainement par l'auteur de l'ouvrage sur le *Mouvement religieux en Angleterre*.

Nous ne doutons pas que la *Vie des Saints* ne soit accueillie avec d'autant plus d'empressement que ce sera la première occasion offerte à la France de reconnaître en entier un ouvrage des célèbres théologiens dont les noms sont, dans toute l'Europe, entourés d'une sorte de vénération.

Les dernières nouvelles reçues de l'Université d'Oxford annoncent de nouveau la conversion d'un de ses membres, le révérend W. G. Penny, titulaire des paroisses de Dourton et d'Ashendon, qui vient d'embrasser la foi catholique.

On sait que le vicaire apostolique de Lancashire a acheté au prix de 67,500 fr., l'Eglise protestante de tous les saints, située à Liverpool. Cet édifice, transformé en temple catholique, sera consacré le 1^{er} novembre et livré au culte.

Une jeune anglaise, Mlle. Cro-king, institutrice chez les dames de la Sagesse de Dinan, désirant, depuis longtems, embrasser la foi catholique, a fait, le 3 octobre, son abjuration dans l'église St. Malo de cette ville. La sœur de la néophyte, qui eût, l'an dernier, le bonheur d'entrer dans le sein de la véritable église, assistait à cette touchante cérémonie, et sa présence en doublait l'intérêt.

PORTUGAL.

Un fait important vient de se passer en Portugal. Les commissions nommées par les Chambres pour examiner la conduite du Ministère, viennent de l'approuver et de légitimer ainsi les mesures extraordinaires prises par Costa Cabral, en vertu des pouvoirs à lui conférés MM. de Palmella et Sa da Bandeira reçoivent ainsi un échec signalé qui retombe sur le parti anglais. On sait que, depuis quelques années, l'influence de l'Angleterre, représentée par l'amiral Howard de Walden, est souveraine à Lisbonne. La moindre atteinte portée à cette influence est donc un fait grave.

ALLEMAGNE.

Reliques protestantes.—Les protestants anathématisent, entre autres abominations de l'Eglise Romaine, le culte des Saints, l'honneur rendu aux images, et la vénération des reliques, toutes choses qu'ils appellent damnable idolâtrie. Nous pourrions leur demander si eux-mêmes ne considèrent pas comme un devoir, d'honorer la mémoire de leurs pères et mères défunts, d'orner leur maison des portraits des êtres qui leur ont été chers, et de conserver avec un souvenir respectueux quelque objet qui leur ait appartenu ; et si ces actes, inspirés par la nature, et louables quand ils sont faits naturellement, cessent d'être bons quand ils sont faits avec des vues surnaturelles.

Mais voici des faits qui réfutent, mieux que tous les arguments les déclamations des Protestants contre les reliques.

Le *Wahrheits Friend*, journal allemand catholique de Cincinnati, cite plusieurs reliques par les Protestants d'Allemagne et visitées avec un grand respect. Il est vrai que ce ne sont des reliques ni de Martyrs, ni de Saints, mais elles n'en inspirent pas moins aux dévots de la secte une vénération religieuse.

Entre autres reliques du véritable père du protestantisme, Martin Luther, à Wartburg, dans la chambre où il traduisit la Bible, on montre encore aux pèlerins Luthériens, avec tout le respect convenable, la tache d'encre qu'il laissa, en lançant sa bouteille d'encre contre le diable pour le chasser.

Les journaux Allemands annonçaient très-gravement il y a quelques années, que la veuve d'un prédicateur Luthérien, qui se trouvait en possession de la cruche à bière de Luther, avait trouvé à la vendre pour une pension annuelle de cinquante piastres, tant était grand le respect qu'on avait pour le Réformateur.

Un arbre sous lequel Luther avait coutume de s'asseoir, et qu'on appelait *la bûche de Luther*, ayant été renversé par le vent le 18 juillet 1841, le jour

nal de Hambourg rapporte que l'arbre fut porté solennellement dans l'Eglise protestante de Steinbach, au milieu des hymnes et des Cantiques, et après un sermon approprié à la circonstance.

Dans le même temps on lisait dans plusieurs journaux l'annonce suivante :

“ L'arbre bien connu et vénéré sous le nom de *Bûche de Luther*, a été renversé par le vent le 18 juillet de cette année. Les débris de cet arbre ont été portés à l'Eglise de Steinbach où ils sont précieusement conservés. Ceux qui vénèrent le saint-arbre, peuvent en obtenir des fragments, en faisant une offrande libérale à l'Eglise, et adressant leurs lettres affranchies au sous-signé qui s'efforcera de satisfaire tout le monde.

“ Steinbach 27 juillet 1841.

F. ORTMAN,
“ Pasteur.”

Dernièrement dans une rue, devant la porte de ville de Zirau, un individu trouva une bague d'argent doré, sur laquelle était gravé en latin l'inscription dont voici le sens : Catherine Boren au D. Martin Luther, 31 octobre 1525. Ce n'était ni plus ni moins que l'alliance ou anneau de mariage de Luther et de Catherine Boren. Un avocat s'est empressé d'acheter ce précieux objet, et il le conserve comme une relique sacrée, qu'il fait voir dévotement à tous les admirateurs de Luther.

Vraiment, puisque Messieurs les Protestants s'avisent d'avoir des reliques et assurément des reliques que nous ne leur disputerons pas, ils devraient bien nous laisser tranquillement en possession d'honorer celles qui nous conviennent. Nous les laissons honorer tout à leur aise les reliques des Apôtres, qu'ils nous laissent vénérer en paix les reliques des Saints ; tous les goûts seront satisfaits.

PRUSSE.

—Un journal littéraire annonce que le ministre E. Chhorn vient de déclarer la philosophie hégélienne en opposition avec les principes de l'état et de l'Eglise.

—La cathédrale de Trèves, indépendamment de la sainte robe, était encore en possession d'une autre relique bien précieuse, nous voulons parler de l'un des clous qui transpercèrent les pieds et les mains du Sauveur. Ce clou est aujourd'hui entre les mains du prince de Metternich. On sait que la famille du Netor de la diplomatie est originaire de Trèves, et que ses ancêtres occupaient un rang distingué dans l'administration temporelle de cette illustre métropole. Mgr. Arnold est en instances près du prince, détenteur de cette relique, pour en obtenir la restitution au profit de sa cathédrale. Nous savons de part sûre que l'illustre pontife espère plein succès de ses démarches.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Arrivé d'un Exilé.—Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée de M. Louis Pinsonnault, de St. Rémi, qui est arrivé dimanche dernier, après plus de 5 ans d'absence. Nous avons eu le plaisir de voir M. Pinsonnault, et de converser avec lui un instant aujourd'hui. Il est parti de Sydney le 20 mai, et est arrivé à Londres le 11 octobre, d'où il s'est embarqué le 18 pour New-York sur un paquebot américain.—Son passage, de Sydney à Londres lui a coûté £30.—Il a laissé tous les autres exilés en bonne santé et dans l'espoir de recevoir bientôt leur grâce, car à son départ la nouvelle du pardon accordé en dernier lieu à 30 des exilés n'était pas encore arrivée à Sydney. Les quatre autres qui avaient été graciés en même temps que M. Pinsonnault, n'ont pu s'embarquer sur le même vaisseau qui l'a amené à Londres. D'ailleurs, il ajoute que le jeune M. Morin et plusieurs autres, qui étaient engagés dans des affaires en cette colonie, ne se proposent pas de revenir immédiatement.

ANGLETERRE.

—Jeudi matin, la goëlette anglaise *Gipsy*, venant de Newcastle, avec un chargement de houille, a échoué en rade du Havre, et les hommes de l'équipage se sont dirigés en canot vers le Hoc, où ils ont pris terre. Mais le pilote Ricouart et quatre lamaneurs ont réussi à remettre la goëlette à flot, et l'ont conduit au Hoc.

—Par suite des dernières tempêtes qui ont éclaté sur les côtes de France et d'Angleterre, un grand nombre de bâtimens ont péri, dont plusieurs corps et biens. Les journaux anglais portent à plus de trente le chiffre des sinistres de tout genre qui ont eu lieu.

—Une nouvelle explosion a eu lieu dans une mine de charbon à Coxledge Colliery (Angleterre). Cinq personnes ont été blessées, dont deux grièvement. L'imprudence d'un individu, qui a approché une lumière d'une des lampes, a été la cause de cet accident, qui a causé une pénible sensation à Newcastle-upon-Tyne.

ESPAGNE.

—Il se fait en Espagne un grand mouvement d'émigration qui ne témoigne pas en faveur de la prospérité de son pays. Les émigrants se rendent en Algérie, afin d'y trouver du travail.

HAUTE-SILÉSIE.

—On écrit de Venstadt (Haute-Silésie), que le 4 octobre, un terrible incendie a éclaté dans les villages frontières autrichiens Heunersdorf et Arnoldsdorf, et a réduit en cendre environ 250 maisons. A Heunersdorf, l'église a été épargnée, ainsi que la bourgeoisie, qui est la plus célèbre de la Silésie. Le village d'Arnoldsdorf est entièrement détruit, et Heunersdorf a perdu au moins le tiers de ses habitations.

AMÉRIQUE.

— On a reçu des lettres de Rio-Janeiro, de 12 août, il n'y est question ni de traité avec l'Angleterre, ni de guerre avec Rosas.

Chronique Américaine.— Elle ne se compose aujourd'hui que de meurtres, suicides, accidents de railroads et de steamboats. En voici le résumé :

A Hock-et, dans le New-Hampshire, un père et son fils, John et Charles Darral, ont été emprisonnés sous prévention d'assassinat contre Ester Darral, femme de John et mère de Charles. On ne donne ni les causes ni les détails de ce crime atroce.

A Greenville, dans l'Ohio, au commencement de la semaine dernière, Mistress Stevens, qui avait été épousée par un veuf, père de deux enfans, a assassiné, à la fois, son mari, le fils et la fille de celui-ci. Cette dernière, bien que horriblement mutilée, survivra probablement à ses blessures, mais son père et son frère étaient morts, lorsque l'alarme a été donnée. Quant à l'héroïne de cet horrible drame, elle s'est fait justice elle-même en se pendant à un arbre.

A Annoville, état de New-York, mercredi dernier, Orrin Clover, dans un accès de jalousie, a coupé la gorge à sa femme avec un couteau ; cette malheureuse a pu s'élaner hors de la maison et faire près de 50 pas au-devant de son fils qui travaillait dans un champ voisin ; mais elle est bientôt tombée sans vie sur le chemin, et lorsque l'on est arrivé, on n'a trouvé que deux cadavres, car le mari s'était aussi coupé la gorge.

A Onondaga, un anglais nommé Samuel Ball s'est pendu à un arbre, la semaine dernière. On ignore la cause de ce suicide, mais ce n'est pas la mi-ère, car on a trouvé dans le portefeuille de la victime \$50 en billets et d'autres valeurs.

Un employé du Western railroad a été jeté à bas d'un wagon, vendredi, et tout le convoi lui a passé sur le corps.

Mercredi soir, à Bristol, dans le Rhode-Island, une jeune fille de 17 ans, Miss Mary Bullock, s'étant imprudemment approchée trop près d'une machine à vapeur, fut enlevée par un balancier et prise dans les rouages. Elle était morte, lorsque l'on put arrêter la machine.

Le 26 novembre, à St. Louis, un chauffeur, nommé Kennedy, a été mortellement échaudé par l'explosion d'une chaudière.

A Concord, New-Hampshire, mardi, deux ouvriers ont été affreusement tués par l'explosion d'une mine, dans une carrière ; l'un a succombé à ses blessures, l'autre était dans un état désespéré.

Enfin, pour terminer cette longue série de crimes et d'accidens, constatons que les nombreux passagers qui s'étaient embarqués, jeudi soir, sur le steamboat *Worcester*, pour aller de New-York à Boston, par Norwich, en ont été quittes pour de très légitimes terreurs, pendant la nuit de jeudi à vendredi. Sur le Sound, le bâtiment fut tout à coup surpris par un ouragan de vent et de neige qui le jeta à la côte. Jusqu'au lendemain matin, il fut violemment battu par les vagues, et reçut des avaries assez graves, mais quand le jour fut venu, le capitaine Vanderbilt, au courage et à l'habileté duquel on rend hommage, réussit à remettre son bâtiment à flot et à le conduire à sa destination.

— — — — —
A D O L P H I E.
 CHAPITRE VIII.
 LA TOURMENTE.

PENDANT que les deux amis étaient occupés de leur lecture, quelque chose d'extraordinaire se passait sur le navire. La cloche sonne ; tout le monde court. Un grain violent venait assaillir le vaisseau. Tous les matelots sont rassemblés, chacun à son poste, chacun attendant les ordres.

Le vent souffle par brusques rafales ; on est obligé de mettre à la cape. En un clin-d'œil, toutes les physionomies des passagers sont changées. Les matelots font la manœuvre en chantant et travaillant avec ardeur ; mais, parmi les voyageurs, l'un craint pour ses marchandises et entrevoit sa ruine, là où il n'avait vu que des chances de succès ; l'autre commence à regretter de n'avoir pas traité, sur la terre ferme, pour se mettre en possession de son héritage ; il regarde avec effroi les vagues houleuses qui viennent battre le navire et qui menacent d'ensevelir le légataire, avant qu'il ait vu, même de loin, les riches plantations qui lui sont dévolues. Celui-ci trouve que l'amour de la science l'a entraîné trop loin, et que l'étude des antiquités de son pays est mille fois préférable aux recherches lointaines ; celui-là craint de ne plus revoir sa famille et dit déjà dans son cœur un touchant adieu aux êtres qui lui sont chers. La jeune veuve a saisi son jeune garçon dans ses bras, et, levant les yeux au ciel, elle le conjure de ne pas lui ravir cet enfant qu'elle aime plus que sa propre vie. La petite fille pâle et tremblante, est venue se blottir contre sa mère, qui cherche en vain à lui donner une confiance qu'elle n'a pas elle-même.

Le jeune missionnaire est frappé de ce spectacle tout nouveau pour lui ; mais son front n'a rien perdu de sa sérénité.

Dans le cœur d'Adolphe, il se passait d'étranges choses. La lutte entre le bien et le mal, entre la vérité et le mensonge, s'y continuait avec force. Il avait entrevu la vraie lumière ; mais l'orgueil lui tenait

encore les yeux couverts d'une épaisse nuée. Jusque-là il s'était dit qu'il cherchait la vérité de bonne foi ; que, dès qu'elle lui serait connue, il saurait l'embrasser, la proclamer, la défendre au prix de son sang ; et maintenant qu'elle commence à lui apparaître, il détourne ses regards et refuse de fléchir le genou devant elle. Il ne voit qu'une seule chose ; il est obsédé par une seule pensée, c'est qu'il est vaincu ; c'est que sa raison est forcée dans son dernier retranchement ; c'est qu'il doit subir la honte d'une défaite. Toute sa fierté se révolte à cette idée ; une voix satanique répète incessamment à son cœur : " Un esprit supérieur comme le tien ne peut se courber devant des croyances vulgaires ; tu es né pour penser au-dessus des autres et pour ne pas te laisser traîner à terre comme le vil troupeau des humains."

Adolphe écoute cette voix menteuse ; l'enfer ne veut pas lâcher cette proie qu'il tient sur le penchant de l'abîme ; il redouble d'efforts pour consumer la ruine de cette âme infortunée. Aussi, ces flots écumeux, ces nuées noirâtres, ces roulemens de tonnerre, ces éclairs blafards, ces cris des marins, cet effroi des passagers, rien ne peut l'émouvoir. La tempête s'annonce affreuse ; plus affreuse est celle qui bouillonne dans ses veines. Son cœur, qui a été si près de céder à de douces émotions, se livre à de violents transports ; son esprit, sur le point de se rendre à l'évidence, se raidit avec fureur.

L'horrible combat des élémens, l'imminent péril dont il est menacé, l'exaltent au lieu de l'abattre ; agité par une fièvre ardente, il se complait à être bercé dans la tempête ; il aime à se repaître d'émotions imprévues, sauvages, convulsives.

Cependant les vens se déchaînent avec une excessive impétuosité ; la mer devient de plus en plus furieuse. Le capitaine s'efforce de montrer un air calme ; il se tient sur le pont, observant la direction du vent, considérant la mer, examinant tout, donnant ses ordres, dirigeant tout, veillant à tout.

Un des colons lui adresse la parole. " Capitaine, allons-nous périr ?

— Le tems est rude, répond celui-ci, mais le *Vigilant* ne démentira pas son nom ; ce n'est pas la première fois qu'il affronte les tempêtes."

Le capitaine parlait avec assurance ; mais il n'en éprouvait point moins une vive appréhension. Il repassait en son esprit l'état où se trouvaient toutes les parties du vaisseau, depuis la mâture jusqu'à la cale. C'était surtout pour la cale qu'il craignait ; elle n'était point en bon état. " Si nous touchons, se disait-il, nous sommes perdus ! " Il considérait sa carte, calculait le point, voulait prévoir les écueils, manœuvrait pour les éviter, mais en vain ; les vents déchaînés ballottaient horriblement le navire ; ils l'avaient jeté hors de route, et l'entraînaient rapidement vers les Bermudes.

Le Second, les matelots travaillaient avec une ardeur non moins infatigable ; ils comprenaient que l'alerte était sérieuse. Les chants avaient cessé, mais le courage n'était pas abattu. Deux fois, par la prévoyance du capitaine, par l'à-propos du commandement, par la précision de la manœuvre, le *Vigilant* avait été sur le point d'être submergé ; deux fois, il avait échappé au péril.

Mais le vent et la foudre continuent leurs mugissemens ; le firmament se déchire en mille sillons de feu ; puis tout est enseveli dans d'affreuses ténèbres ; la petite nuée transparente qui s'était élevée vers l'Orient a disparu ! Un cri de désespoir s'élançait vers la cale. Le navire fait eau de toutes parts ; les pompes ne fonctionnent plus. On abat les vergues ; on jette les marchandises à la mer.

Rien ne diminue le péril ; des vagues écumeuses s'élèvent, se heurtent, se brisent ; le vaisseau est porté jusqu'aux nues ; puis, comme s'il eût glissé sur une pente rapide, il retombe jusqu'au fond de l'abîme.

Le *Vigilant* tourbillonne sur sa quille ; les membrures se disjointent, les coutures s'ouvrent ; l'eau s'infiltré de toutes parts. Tout craque !..

En ce moment solennel, la Foi se réveille dans les cœurs. Les marins récitent les prières de leur enfance ; ils font des vœux à la Vierge Marie. Les passagers, demi-morts de frayeur, conjurent le Ciel d'avoir pitié de leur sort. Le jeune missionnaire s'est oublié lui-même ; il ne pense qu'aux malheureux qui l'entourent ; il exhorte, il encourage, il prie à haute voix ; il dispose tout l'équipage à se confier en la Providence et à mériter grâce par la prière et le repentir.

Une vague vient d'enlever deux marins sur le pont. Un jeune mousse se jette aux pieds du prêtre, puis se précipite dans les flots. L'un des deux marins était son père, et il veut tenter un dernier effort pour le sauver. En effet ils se rejoignent, unissent leurs efforts et parvenus à se réfugier sur des débris de tonneaux, ils se laissent errer à la merci des flots.

Cependant le capitaine prévoit que le moment fatal est arrivé. " Nous sommes perdus ! s'écrie-t-il ; il n'y a plus d'espoir qu'en Dieu ! Tous tombent à genoux, élèvent les mains vers le Ciel. Le missionnaire, seul debout sur le tillac, étend la main pour les bénir. Ses yeux s'arrêtent sur Adolphe qui n'était pas éloigné de lui. Mais Adolphe, poussé par je ne sais quelle fureur, se redresse avec énergie : " Pas moi !... s'écria-t-il ! je ne suis pas encore chrétien !... "

Il n'avait pas achevé qu'un effroyable coup de tonnerre se fait entendre. La foudre a embrasé le navire : la mer est le seul refuge contre la flamme.

CHAPITRE IX.
APRÈS LE NAUFRAGE.

Un quart d'heure s'était écoulé ; presque la moitié de l'équipage avait été ensevelie dans l'abîme. Quelques autres étaient sur le rivage ; car, au moment où le navire avait été incendié par la foudre, il venait d'être jeté contre un banc qui s'élevait à fleur d'eau, et qui était très-peu éloigné de la grève.

La côte paraissait inhabitée et l'île d'une très-petite étendue. C'était une des innombrables Bermudes, semées dans l'Océan atlantique, et qui ne sont que trop célèbres par leurs écueils et les naufrages qu'ils occasionnent.

Le rivage présentait un tableau déchirant. Les matelots et les passagers, qui avaient échappé à la mort, arrivaient à terre dans un état pitoyable. Les yeux mornes, ils contemplaient la flamme qui achevait de consumer les débris du beau navire ; et, après s'être débarrassés aux flots et aux flammes, ils entrevoyaient, dans cette île déserte, une fin plus cruelle encore.

Une des dames avait péri avec son petit garçon. L'autre, encore en vie, avait été jetée sur le sable, mais elle n'avait plus sa petite fille. D'un air égaré, elle la demande au ciel, à la terre à la mer ; elle interroge tout le monde ; elle pousse des cris déchirants ; un torrent de larmes brûlantes coule de ses yeux. C'en est fait ; sa pauvre enfant a été engloutie dans l'abîme.

L'amour filial du jeune mousse a été couronné de succès ; son père et lui ont été jetés sur un autre point de l'île ; ce sont eux les moins maltraités et ils s'empressent d'accourir pour sauver les autres naufragés.

Là aussi était Adolphe. Une prière fervente avait été envoyée au ciel en même tems que son dernier blasphème. Le sacrifice d'une vie pure avait été offert à Dieu, et avait sans doute arrêté le bras vengeur du Tout-Puissant... Adolphe n'avait plus ce regard hautain qui défiait la foudre. Il se tenait les bras croisés, la tête appuyée sur la poitrine. Ses longs cheveux noirs, épars et humides, retombaient sur son front pâle comme la mort.

Il promène rapidement ses regards sur tous ses compagnons ; il y en a un qu'il cherche et qu'il ne trouve pas. Il court vers la mer. " Peut-être n'a-t-il pas péri ? Peut-être lutte-t-il encore contre la mer ? "

Au même moment, il aperçoit un corps qui flotte au-dessus des eaux et que la vague vient déposer à ses pieds. C'était lui ! c'était Anaclêt ! c'était le jeune prêtre !

" J'ai échappé, s'écrie Adolphe, et il a péri !... Grand Dieu, n'était-ce pas moi qui méritais le châtimement ? O digne prêtre, du Seigneur, ta récompense est au ciel !... "

Il s'approche ; il prend dans ses bras ce corps défaillant ; il pose la main sur son cœur ; il le sent battre encore. " Dieu puissant, il vit !... Oh ! qu'il me soit donné de prolonger une aussi précieuse existence !... La vie me sera désormais chère, si je peux contribuer à la conservation de cet ange terrestre !... "

Il dépose en même tems son fardeau sur le sable, avec toutes les précautions qu'une tendre mère aurait prise pour un fils unique ; il prodigue au mourant les soins les plus affectueux.

Dix minutes se passent dans une cruelle perplexité ; puis le missionnaire entrouvre les yeux. Il reconnaît Adolphe, tient son regard fixé sur lui. " Dieu soit béni ! dit-il d'une voix éteinte, il est sauvé !... "

Puis ses yeux se referment et ne s'ouvrent plus. Il est impossible de peindre la situation dans laquelle se trouvait Adolphe. Il resta une heure, deux heures, près de son ami, attendant, espérant quelques signes de vie ; il n'aperçut qu'un léger mouvement de lèvres ; c'étaient les dernières prières de cette âme pure, qui s'envolaient au ciel.

Jusque-là, il n'avait point versé de larmes, mais, lorsque son malheur fut sans espérance, elles coulèrent de ses yeux avec une abondance qui ne pouvait tarir.

Etranger à tout ce qui se passe autour de lui, il ne songe ni à se ménager un asile, ni à trouver quelque nourriture. L'apensée de la mort de son ami l'absorbe tout entier.

Suite et fin au prochain numéro.

LE MENTEUR ET SON VALET.

Un habitant des bords de la Garonne (1)
A tout propos effrontément vantait
Ses biens en l'air : c'était toujours son pône ;
Mais son valet, simple et rustre personne,
Qu'à ch' que instant le craqueur attestait,
Sans y penser, toujours le démentait ;
Tant, qu'il lui dit : si sur ce que j'avance
Tu n'enchéris toi-même de moitié,
Prends pour certain que sur ta corporance
Coups de bâ on vout pleuvir sans pitié.
Le drôle eut peur, et jura sur sa vie
De n'y manquer. Le maître en compagnie
Da que la foudre a brûlé son château ;
Vous en avez, par bonheur, un plus beau,
Dit le valet, secondant sa manie.
L'instant après, l'on parla de bateau,
Toute voiture, où l'on trouve un tombeau,
Quand sur les flots les vents se font la guerre ;
Le maître dit : Je suis poltron sur l'eau.
Oui, répond l'autre, et mène sur la terre.

DESFORGES.

(1) Un gascon.

A VENDRE.

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET
MARCHANDS DE CETTE VILLE,
LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix : £1 la grosse ; 2 schellings la douzaine.
10 décembre 1844.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DÉDIE À LA JE NESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA
LES PERSONNES qui désireront se procurer le petit ouvrage ci-dessus,
pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues
Sherbrooke et St. Denis.

S'adresser à l'Evêché.

A VENDRE

A CE BUREAU

CANTIQUÉ POUR LA TEMPÉRANCE.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

LE Sous-signé venant de recevoir de Londres, un assortiment complet
D'OUTILS POUR RELIURE,

informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt
à exécuter toutes RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix
très réduits.

O. BEAUCHEMIN.

Rue Notre Dame, No. 114.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi.
Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour
l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement
pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire un
Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.
On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez
MM. FABRE et LEPRON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 10d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 7d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PTRÉ.
PTRÉ.